Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Issue No. 32 | Information Bulletin | August 2006

Former Chairperson and CEO appointed to the Order of Canada

We would like to congratulate Mr. David P. Silcox, former Chairperson and CEO of the Tribunal, on his recent appointment as Member of the Order of Canada, Canada's highest civilian honour. Mr. Silcox, who has been Director of Sotheby's Canada since 2001, was part-time Chairperson and CEO of the Tribunal from 1998 to 2006. Recognized as a Canadian art specialist and art critic, Mr. Silcox is the author of an extensive biography of David Milne, published in 1996, and co-author of a catalogue raisonné of the paintings of the same artist which was published in 1998. He is also the co-author of a major book on the painter Tom Thomson.

Tribunal dismisses application for review

On August 10, 2006, the Tribunal rendered a decision in an application for review made under subsection 20(1) of the *Status of the Artist Act* by the Writers Guild of Canada (WGC). The WGC application sought a review of the Tribunal's decision *Stephen Petch*, 2006 CAPPRT 050 on several grounds: a breach of its duty of procedural fairness, an error in law and a serious error of fact. The Tribunal found that the WGC did not raise a substantial ground that would warrant the review of the original decision. As a result, the Tribunal dismissed the WGC's application.

Complaint withdrawn after agreement reached between parties

On December 15, 2005, a complaint was filed by the Canadian Actors' Equity Association (CAEA) against Canadian Heritage alleging that Canadian Heritage violated paragraph 32(a) of the *Status of the Artist Act*. In July 2001, CAEA sent a notice to bargain to Canadian Heritage for the purpose of entering into a scale agreement. In its complaint, CAEA submitted that Canadian Heritage never intended to enter into a scale agreement and misrepresented its position on a scale agreement to CAEA. Following the complaint, the parties agreed to attempt to resolve the issues through mediation. As provided under section 45 of the *Status of the Artist Act*, a request for mediation assistance was presented to the Minister of Labour. The Federal Mediation and Conciliation Service provided assistance; the mediation was successful and the parties reached an agreement. On June 15, 2006, after the filing of the agreement reached between the CAEA and Canadian Heritage, the Tribunal rendered a decision in which it held that the CAEA had withdrawn its complaint.

In this Issue

Changes at the Tribunal | page 2

Review of certification orders | page 2

A note to artists' associations: the renewal questionnaire | page 3

Changes at the Tribunal

New Acting Chairperson and CEO

Mr. **John M. Moreau** Q.C. of Calgary has been a member of the Tribunal since March 2001 and was designated Acting Chairperson and CEO, a part-time mandate, on April 3, 2006. Mr. Moreau has been a member of the National Academy of Arbitrators since 1994 and was appointed a Queen's Counsel in 2001. He practices primarily in the area of labour arbitration.

Members

The mandate of Ms. **Lyse Lemieux**, a part-time member from Vancouver, was renewed for a three-year term on June 2, 2006. Ms. Lemieux is a visual artist with extensive experience in the field of arts and culture.

Staff

Brian Stewart joined the Tribunal in July 2006. He will replace Lorraine Farkas as Director, Planning, Research and Communications. Before joining the Tribunal, Mr. Stewart was a Senior Policy Analyst for the Office of the Privacy Commissioner of Canada. He brings extensive experience in both the Public Service and the cultural sector to the Tribunal.

As for **Lorraine Farkas**, she will be leaving the Tribunal in October 2006 after working as Director of the Planning, Research and Communications branch for more than 10 years. With her retirement, she concludes a brilliant career of more than 25 years in the federal public service. We would like to offer her our deepest and warmest wishes and great success with her future projects.

Karina Desmarais-Yelle joined the Tribunal in May 2006 as Registrar and Legal Counsel. Before joining the Tribunal, Ms. Yelle worked as Senior Grievance Officer for the Canadian Forces Grievance Board.

Nancy Lévesque, Administrative and Financial Officer, recently left on secondment to the Department of Public Works and Government Services Canada for one year. She was replaced by **Sylvie Besner**, who joined the Tribunal in June 2006.

Ginette Demeule, Scheduling and Hearing Officer, recently left on secondment to the Canadian Human Rights Tribunal for one year.

Review of certification orders

When the Tribunal certifies an artists' association, it issues to the association a legal document called a certification order.

This legal document is very important because it clearly identifies the artists' association that has received the certification order and gives it exclusive authority to bargain on behalf of artists in a determined sector. We strongly suggest that any certified artists' association that intends to change—or has already made a change to—its name contact the Tribunal Secretariat and apply for an order updating its certification order to reflect the changes.

Under subsection 45(4) of the *Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal Procedural Regulations* (SOR/2003-343),

> An application to review a certification order may be made by an artists' association at any time in order to update the artists' association's certification order for purposes including changes in
>
> *(a)* the name of the certified association; and
>
> *(b)* the terminology used to describe the sector.

2007-00229

An application for review form is available on the Tribunal web site in HTML format or PDF version in the *Forms to file applications or complaints* section.

A note to artists' associations: the renewal questionnaire

The certification granted to an artists' association is valid for a period of three years after the date that the Tribunal issues the certificate. Pursuant to the provisions of subsection 28(2) of the *Status of the Artist Act*, the certification is automatically renewed if no application for revocation, or competing application for certification in respect of the same sector, has been received.

The Tribunal Secretariat usually informs artists' associations of their certification renewal by sending them a letter which is accompanied by a document titled *Renewal Questionnaire*. The Tribunal uses this questionnaire and the information it contains to update its information database concerning collective bargaining activity by certified artists' associations under the *Act*. Furthermore, each year, the Tribunal must report to Parliament on its performance, and the information that youprovide in the questionnaire assists us in preparing this report.

We would appreciate your completing the questionnaire attached to the certification renewal letter. Also, do not hesitate to give us your comments on any other matters related to the *Act* or the Tribunal's operations in the appropriate section of the questionnaire. We would be pleased to receive them.

To contact us

Brian Stewart
Director, Planning, Research and Communications

Diane Charbrand
Acting Executive Director and General Counsel

E-mail address:
info@capprt-tcrpap.gc.ca

Web site:
www.capprt-tcrpap.gc.ca

Telephone:
1-800-263-2787 or 613-996-4052

Fax:
613-947-4125

Address:
240 Sparks Street, 1st Floor West
Ottawa, Ontario K1A 1A1

Are you currently preparing a course or organizing a conference on professional relations in the cultural sector?

Tribunal personnel are available to make presentations regarding the *Status of the Artist Act* and the role, procedures and activities of the Tribunal.

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

Numéro 32 | Bulletin d'information | août 2006

Ancien président et premier dirigeant nommé à l'Ordre du Canada

Nous aimerions féliciter M. David P. Silcox, ancien président et premier dirigeant du Tribunal, pour sa récente nomination à titre de membre de l'Ordre du Canada, la plus importante distinction civile au Canada. M. Silcox, qui est directeur de Sotheby's Canada depuis 2001, a été président et premier dirigeant à temps partiel du Tribunal de 1998 à 2006. Spécialiste reconnu de l'art canadien et critique d'art, M. Silcox est également l'auteur d'une importante biographie de David Milne, publiée en 1996, et coauteur d'un catalogue raisonné des oeuvres du même peintre paru en 1998. Il est également coauteur d'un livre sur le peintre Tom Thomson.

Le Tribunal rejète une demande de réexamen

Le 10 août 2006, le Tribunal a rendu une décision suite à une demande de réexamen présentée en conformité avec le paragraphe 20(1) de la *Loi sur le statut de l'artiste* par la Writers Guild of Canada (WGC). La WGC demandait un réexamen de la décision du Tribunal *Stephen Petch*, 2006 TCRPAP 050, sous plusieurs motifs : une violation des principes de justice naturelle, une erreur de droit et une grave erreur de fait. Le Tribunal a conclu que la WGC n'a pas soulevé de motifs sérieux pour justifier le réexamen de la décision originale. En conséquence, le Tribunal a rejeté la demande de réexamen de la WGC.

Plainte retirée après la conclusion d'une entente entre les parties

Le 15 décembre 2005, la Canadian Actors' Equity Association (CAEA) a déposé une plainte contre Patrimoine canadien alléguant que Patrimoine canadien avait violé l'alinéa 32a) de la *Loi sur le statut de l'artiste*. En juillet 2001, la CAEA a envoyé un avis de négociation à Patrimoine canadien dans le but de conclure un accord-cadre. Dans sa plainte, CAEA a allégué que Patrimoine canadien n'a jamais eu l'intention de conclure un accord-cadre et a présenté de manière inexacte sa position quant à l'accord-cadre à CAEA. Suite à cette plainte, les parties se sont entendues pour tenter de résoudre les questions soulevées par l'entremise d'une médiation. Tel que le prévoit l'article 45 de la *Loi sur le statut de l'artiste*, une demande d'assistance à la médiation fut présentée au Ministre du Travail. Le Service fédéral de médiation et conciliation nomma un médiateur : la médiation fut un succès et une entente fut conclue. Le 15 juin 2006, suite au dépôt de l'entente conclue entre la CAEA et Patrimoine canadien, le Tribunal a rendu une décision statuant que la CAEA avait retiré sa plainte.

Dans ce numéro

Du nouveau au Tribunal | page 2

Réexamen des ordonnances d'accréditation | page 2

Avis aux associations d'artistes : le questionnaire de renouvellement | page 3

Du nouveau au Tribunal

Nouveau président et premier dirigeant par intérim

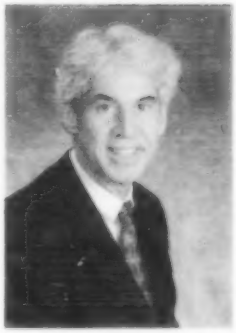

M. **John M. Moreau** c.r. de Calgary est membre du Tribunal depuis le mois de mars 2001 et a été désigné président et premier dirigeant par intérim, à temps partiel, le 3 avril 2006. Maître Moreau est membre de la National Academy of Arbitrators depuis 1994 et a été nommé conseiller de la reine en 2001. Il oeuvre surtout à titre d'arbitre dans le domaine des relations de travail.

Les membres

Le mandat de Mme **Lyse Lemieux** de Vancouver, membre à temps partiel, a été renouvelé pour une période de trois ans, à compter du 2 juin 2006. Mme Lemieux est une artiste en arts visuels qui possède une vaste expérience dans le domaine des arts et de la culture.

Le personnel

Brian Stewart s'est joint au Tribunal en juillet 2006. Il remplacera Mme Lorraine Farkas au poste de Directeur, Planification, recherche et communication. Avant de se joindre au Tribunal, M. Stewart était analyste principal des politiques au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Il apporte une vaste expérience au sein de la fonction publique ainsi que dans le domaine culturel au Tribunal.

Quant à **Lorraine Farkas**, elle quittera le Tribunal en octobre 2006 après y avoir travaillé plus de 10 ans à titre de directrice de la section planification, recherche et communication. Avec son départ à la retraite, elle met également fin à une brillante carrière de plus de 25 ans au sein de la fonction publique fédérale. Nous lui offrons nos plus sincères voeux et un franc succès dans tous ses projets à venir.

Karina Desmarais-Yelle s'est jointe au Tribunal en mai 2006 à titre d'avocate-conseil principale. Avant de se joindre au Tribunal, elle a occupé le poste d'agente principale de griefs pour le Comité des griefs des Forces canadiennes.

Nancy Lévesque, agente d'administration et finance, est récemment partie en détachement au Ministère des Travaux publics et services gouvernementaux Canada pour un an. Elle a été remplacée par Mme **Sylvie Besner**, qui s'est jointe au Tribunal en juin 2006.

Ginette Demeule, agente d'ordonnance et d'audience, est récemment partie en détachement au Tribunal canadien des droits de la personne pour un an.

Réexamen des ordonnances d'accréditation

Lorsqu'une association d'artistes est accréditée par le Tribunal, ce dernier lui remet un document juridique nommé ordonnance d'accréditation.

Ce document est très important puisqu'il identifie clairement l'association d'artistes qui est détentrice de l'accréditation et lui confère le droit exclusif de négocier en faveur des artistes d'un secteur déterminé. Il est donc fortement conseillé que l'association d'artistes accréditée qui a l'intention de modifier ou a procédé à une modification de son nom, communique avec le Secrétariat du Tribunal et demande de rendre une ordonnance mettant à jour son ordonnance d'accréditation de façon à tenir compte du changement.

En vertu du paragraphe 45(4) des *Règlements sur les procédures du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs* (DORS/2003-343),

> Toute demande de réexamen d'une ordonnance d'accréditation peut être déposée auprès du Tribunal à

tout moment par l'association d'artistes accréditée pour faire mettre son accréditation à jour, notamment en vue :

a) d'apporter des changements au nom de l'association d'artistes;

b) de modifier les termes utilisés pour définir le secteur.

Un formulaire de demande de réexamen est disponible sur le site web du Tribunal en format HTML et en version PDF sous la rubrique *Formulaires pour le dépôt de demandes ou de plaintes*.

Avis aux associations d'artistes : le questionnaire de renouvellement

L'accréditation conférée à une association d'artistes est valable pour 3 ans à compter de sa délivrance. Conformément au paragraphe 28(2) de la *Loi sur le statut de l'artiste*, l'accréditation est renouvelable automatiquement si aucune demande d'annulation ou demande d'accréditation concurrente visant le même secteur n'a été reçue.

Le Secrétariat du Tribunal informe normalement les associations d'artistes du renouvellement de leur accréditation en leur envoyant une lettre à laquelle est joint un document intitulé *Questionnaire de renouvellement*. Le Tribunal utilise ce questionnaire et les informations qu'il contient pour mettre à jour sa base de données sur la négociation collective entreprise par les associations d'artistes accréditées en vertu de la *Loi*. De plus, chaque année, le Tribunal doit soumettre au Parlement un rapport sur son rendement et les renseignements fournis dans ce questionnaire aident grandement à la préparation de ce rapport.

Nous vous saurions donc gré de compléter le questionnaire joint à la lettre de renouvellement d'accréditation. Par ailleurs, n'hésitez pas à exprimer vos commentaires sur la *Loi* ou sur les activités du Tribunal dans la section du questionnaire qui est prévue à cet effet. Il nous fera plaisir d'en prendre connaissance.

Pour nous joindre

Brian Stewart
Directeur, planification, recherche et communications

Diane Ouellette
Directrice exécutive et avocate générale par intérim

Courrier électronique :
info@crpapt-tcrpap.gc.ca

Page d'accueil Internet :
www.crpapt-tcrpap.gc.ca

Téléphone :
1-800-263-2787 ou 613-996-4052

Télécopieur :
613-947-4125

Adresse postale :
240, rue Sparks, 1er étage ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1A1

Vous préparez un cours ou organisez une conférence sur les relations de travail dans le secteur culturel ?

Le personnel du Tribunal est disponible pour faire des exposés sur la *Loi sur le statut de l'artiste* ainsi que sur le rôle, les procédures et les activités du Tribunal.